

Informations prises le 9 Mars 1590 contre

Jehan BOURDILLON, retenu prisonnier.

L'honorable Antoine Rully, marchand, Bourgeois de Genève, est interrogé sous serment, sur ce qu'il sait du dénommé Bourdillon et sur le comportement de ce dernier en son état et sa qualité de tanneur.

Il répond qu'il connaît le dénommé Bourdillon à qui il a donné des cuirs à corroyer et à graisser. Et même il y a environ deux mois il lui a donné à graisser deux douzaines de peaux de vache. Il lui remit deux livres et demi de graisse pour chaque peau, alors qu'il n'utilisa pas plus d'une livre et demi par peau, comme il apparaît en regardant la marchandise et d'après les gens du métier, si bien qu'il retint une douzaine de livres de la dite graisse pour lui.

Il déclare aussi que depuis un an il a perdu plusieurs peaux dans son atelier et il estime que le dénommé Bourdillon les lui a prises, soit parce qu'il est venu fréquemment dans son atelier ou pour s'y être trouvé seul la nuit, soit enfin parce qu'il a vendu à des cordonniers plusieurs souliers taillés et non cousus, des empeignes et des semelles. Il ajoute que lorsqu'il vendait quelque chose, il allait en boire plus de la moitié à la taverne.

De même Gaston Doré, cordonnier, lui a dit qu'il avait acheté au nommé Bourdillon une bonne peau de vache préparée pour 15 florins, peau qu'il estime provenir de celles de Nicolas Briffod, son beau-frère.

Il n'a rien ajouté d'autre.

Etienne, fils de feu Jaques Roux, entrepreneur de teinture, Habitant de Genève, interrogé sous serment, sur ce qu'il sait du dénommé Bourdillon et sur son comportement, déclare ceci.

Il dit que Samedi dernier, livrant des cuirs verts à l'entrepôt de Nicolas Briffod avec l'aide de Claude Jouvenon, de Dingy-en-Vuache, près de Saint-Julien-en-Genevois, tanneur, il les laissa à l'entrepôt pour aller souper à la maison. Revenant ensuite avec la lanterne, il trouva Claude Jouvenon en train de souper qui lui demanda s'il avait été en haut de l'entrepôt où il prétendait avoir entendu marcher. Ayant répondu que non mais se doutant de la présence de quelque voleur il monta là-haut pour voir ce qu'il en était. Comme il était en chemin il vit Jehan Bourdillon qui voulait sortir par la porte et qui, néanmoins, revint à l'intérieur en poussant la porte. Ce que voyant il appela Jouvenon lui disant qu'il y avait un voleur et sur ce tous deux retournèrent en criant vers la porte: "Sors de là, larron." Ils virent ensuite le dénommé Bourdillon qui sauta en bas d'une fenêtre et qui voulait aller se jeter dans le Rhône.

S'étant approché de lui il le trouva accroupi près d'un saule et là il le saisit. Il était sans souliers ni manteau. Le manteau était près de la haie, tout plié, et ses souliers à côté. Il lui dit; "Pauvre homme, comment vous êtes-vous mis dans cet état ? " Bourdillon commença à dire: "Le larron se sauve, il s'enfuit." Après l'avoir interrogé et ayant demandé à Jouvenon de le garder, il appela Nicolas Briffod parce qu'il prétendait qu'il y avait encore quelque autre larron. Ayant été avec lui visiter l'atelier ils n'y trouvèrent personne. Ensuite, ayant fait la visite en présence de Bourdillon et étant descendus ils fouillèrent ce dernier et trouvèrent dans l'une de ses poches un fer pour marquer les cuirs et dans l'autre de la bougie et un morceau de linge. Après cela ils le laissèrent partir, et hier matin la femme du dénommé Bourdillon vint le trouver et lui dit ce que faisait son mari à cet entrepôt et qu'il était ivre. A cela lui ayant répondu que son mari était un voleur, qu'il l'avait trouvé au grenier de l'entrepôt et qu'il n'était pas ivre, la femme le pria de pardonner à Bourdillon. L'ayant renvoyée pour en parler à Briffod qui était intéressé, et étant allé avec lui, Bourdillon vint les trouver et les pria de lui pardonner, disant qu'il était entré à l'entrepôt pour prendre trois peaux de brebis et que s'il les avait trouvées, c'était en dédommagement de marchandises qu'il prétendait lui avoir été vendues autrefois par le dénommé Briffod.

Ils avertirent le grand Lieutenant de la chose, lui disant qu'il était à Saint-Pierre, là où il fut fait prisonnier, et ils ont trouvé un couteau avec l'étui du dénommé Bourdillon qu'il avait laissé tomber en sautant par la fenêtre, hors de l'entrepôt.

Il ne sait rien d'autre sur la vie de Bourdillon. De même, Claude Jouvenon a déclaré sous serment que ce qui précédait était la vérité et qu'il ne savait rien d'autre sur Bourdillon, sauf qu'il avait entendu dire que c'était un homme qui ne valait rien et que c'était un voleur.

Nicolas, fils de feu Etienne Briffod, de Ranconnières, (Haute Marne), près de Langres, apprêteur, Habitant de Genève, interrogé sous serment.

A déclaré que Samedi soir, étant sorti de son atelier vers les sept heures du soir, il trouva dans la rue le dénommé Bourdillon qui lui dit qu'il allait chercher Antoine Garnier, puis lui ayant dit qu'il n'était pas en ville ils se quittèrent. Puis il dit qu'il venait à peine de revenir de chercher du vin pour son souper, qu'Etienne Roux vint l'avertir qu'il y avait un voleur dans son atelier. Il s'y rendit et trouva Claude Jouvenon qui tenait le dénommé Bourdillon. Après qu'ils l'eurent fouillé ils trouvèrent sur lui une marque pour les cuirs, une futaine de linge et de la bougie dans ses poches. Ils le laissèrent aller. Puis lui ayant demandé de déposer sa bouteille sur la fenêtre, Bourdillon la prit dans sa main en cherchant son couteau, disant que c'était sa bouteille, et

qu'ils lui faisaient du tort en venant à son insu dans l'atelier, ajoutant: "Je ne sais rien. J'y suis venu bien d'autres fois plus tard." Sur ce, ils partirent et dans la journée d'hier matin Boufdillon vint le trouver ainsi qu'Etienne Roux et il les pria de lui pardonner, disant qu'il était entré dans l'atelier pour y prendre trois peaux de brebis en dédommagement de marchandises qu'il lui avait vendues trop cher.

Il ne sait rien d'autre de la vie du dénommé Bourdillon.

Néanmoins il ne peut présumer qu'un autre que lui, qui a été trouvé dans la nuit dans cet atelier et qui s'est jeté par la fenêtre, lui ait dérobé plusieurs peaux qu'il avait perdues, dont six peaux de boeufs, vaches et génisses, qui appartenaient à Hughes Cugnier. Ces peaux ont été perdues et après avoir été interrogé il a été condamné à les payer à Cugnier. Il dit aussi que lui et son beau-frère Antoine Rully, lui ayant remis trois douzaines de peaux à préparer à l'atelier, ils ont trouvé qu'il en manquait cinq. Il a ajouté qu'ayant acheté il y a deux mois à Vincent Goutame une peau de vache avec son poil pour 14 florins, il n'a pu la retrouver à l'atelier et ne sait ce qu'elle est devenue. Il a entendu des cordonniers à qui le dénommé Bourdillon a vendu des cuirs, dire que la queue où la marque devait se trouver, en avait été ôtée.

Il n'a rien dit d'autre.

Claude, fils de Jehan Daumen, de Reignier (Haute Savoie), cordonnier, Habitant de Genève, interrogé sous serment, a déclaré qu'il connaissait le dénommé Bourdillon depuis huit ans. Ce dernier lui a vendu des rognures de cuir et dernièrement une peau de génisse tannée pour 9 florins, qu'il lui a payée. Il sait qu'il fait le commerce des cuirs et peaux. Il lui a aussi acheté il y a trois mois deux paires de semelles de cuir d'Auvergne avec des broches pour trente sols et il lui a dit qu'il en achetait à Antoine Rully, Antoine Garnier et autres forains. Il a aussi entendu se plaindre Alexandre Marta qui disait que Bourdillon lui changeait les peaux qu'il lui donnait à tanner.

Il n'a rien dit d'autre.

Jehan, fils de feu Lucien Guignet, de Saint-Lièvre, près d'Aubonne, a déclaré qu'il connaissait le dénommé Bourdillon depuis trois ans pour lui avoir acheté plusieurs peaux de vaches, génisses et béliers. Il dit qu'il en a aussi acheté à Antoine Peillet à Curtilles et à Antoine Rully, qui lui a vendu des contreforts et des petites pièces de cuir, et il y a moins de quinze jours ou trois semaines une peau de génisse pour huit florins. Ensuite ils furent boire ensemble sur le pont où ils dépensèrent à eux deux pour souper, quatre florins six sols, dont il paya quatre florins et Bourdillon paya six sols.

Il y a environ six semaines, lui ayant vendu une peau de vache, fendue et tannée, ils allèrent boire ensemble chez Burochain. Il paya la note et prêta en outre à Bourdillon treize sols pour lui permettre de racheter un écu qu'il prétendait avoir en gage.

Puis il laissa Bourdillon chez lui, s'en allant en ville. Puis passant devant sa boutique il demanda où il était. Ayant tourné un peu il prit une peau de béliet qui était dans la boutique. Deux ou trois jours après l'ayant fait rechercher par une autre personne il rendit la peau à l'entrée de sa boutique.

N'a rien dit d'autre.

Jaques de Lonnex, Citoyen de Genève, interrogé sous serment, a déclaré qu'il y a environ six mois, la femme de Bourdillon et son fils Abraham, vinrent le trouver. Abraham lui dit que son père était accusé du vol d'une peau de vache qui avait été trouvée dans l'étable de sa maison, mais que c'était le fils de Maître Michaud, le pâtissier. Néanmoins, pour éviter que cela n'allât plus avant, il était disposé à payer la dite peau de vache pour son père, estimant qu'il aurait son recours contre le dit soldat. De fait il paya la peau de vache à Porral, le cordonnier, qui en était propriétaire.

Il dit aussi que, six mois avant, il a perdu environ deux cents florins de meubles, y compris quatorze beaux draps, le tout provenant de la succession de feu Jaques Arnaud, dans la maison dont il est le tuteur. Et lorsqu'il alla chercher l'inventaire des biens du dit Arnaud, Bourdillon y assistait, allait et venait fréquemment avec sa femme, si bien qu'il le soupçonna du larcin.

Il ne sait rien d'autre.

Joseph Bievellot, fils de feu Jehan Bievellot, d'Epinal, en Lorraine, cordonnier, Habitant de Genève, interrogé sous serment, a déclaré qu'il connaissait Bourdillon depuis dix-huit ans. Il lui a parfois acheté des pièces de cuir et huit jours avant il lui a acheté une peau de génisse entière, fendue en deux, et la moitié d'une autre, le tout tanné, à savoir la peau 9 florins, et la moitié pour 4 florins. Il ignore d'où provenaient les peaux, il les amenait de la ville et le cuir était marqué. Il déclare aussi qu'il acheta le tronc et les pattes pour un florin. Il lui a aussi acheté il y a un an et demi, deux peaux de chèvre écorchées pour cinq florins.

Ne sait rien d'autre.

Guyon Doré, fils de feu Samson Doré, cordonnier, Habitant de Genève, assermenté, a déclaré qu'il connaissait Bourdillon depuis trois à quatre ans. Il lui a parfois acheté des cuirs tout préparés qu'il allait vendre à la ville. De même il y a environ un mois, il lui acheta une peau de vache toute préparée pour seize florins. Cette peau n'était pas marquée, il la paya seize florins comptant. Enfin, la semaine dernière, il refusa de lui acheter une peau de génisse grasse. C'est le précédent témoin qui l'acheta.

Ne sait rien d'autre.

Jehan, fils de feu Humbert Porral, de Bonne, près de Genève, cordonnier, interrogé sous serment, a déclaré que, peu de temps auparavant, lorsque Jehan Dumas était prisonnier, lui et le dénommé Bourdillon, voyant qu'il donnait à manger à sa vache, lui dirent qu'elle était bien belle. Et la nuit du même jour elle lui fut enlevée. Le lendemain pendant que Porral la recherchait, la veuve de Pierre Cusin lui dit qu'elle avait vu emmener une vache vers les huit heures du soir par deux hommes mais qu'elle n'avait pu les reconnaître. De même, la femme de François Mermaz lui dit qu'à la même heure, elle avait vu un soldat qui conduisait la dite vache et que Bourdillon la suivait, la battait avec son épée pour la faire avancer, et que, quelques jours après, Bourdillon passant vers la porte de Chalon, l'appela et lui dit: "Avez-vous perdu une vache?" L'autre ayant répondu que oui et qu'il la recherchait. Sur ce Bourdillon lui dit: "Ne vous donnez plus cette peine, vous aurez votre vache ou une autre qui la vaudra bien." Puis ayant été arrêté avec Jehan Dumas, le fils du dit Bourdillon vint le trouver et lui dit que son père souffrait trop d'être en prison et lui dit: "Je ne doute pas que mon père ne soit accusé d'avoir pris votre vache, mais étant satisfait de mes gages je vous la paierai."

Et de fait il paya la somme de 23 florins et il dit qu'il aurait raison du dénommé Dumas.

Il ne sait rien d'autre.

Michel, fils de feu Claude Janin, de Peillonex en Faucigny (Haute Savoie), Habitant de Genève, interrogé sous serment.

A déclaré que le dénommé Bourdillon lui vendit, il y a une quinzaine de jours deux paires d'avant-pieds pour trente sols et lui dit qu'ils étaient faits avec une peau de génisse qu'il avait achetée à Nicolas Briffod, qui, n'ayant pu la vendre, l'avait débitée en pièces et ainsi vendue. Il ajoutait que, la semaine passée, Bourdillon ayant acheté des peaux de génisse à Léonard, serviteur d'Antoine Rully, il l'emmena boire un pot de vin avec le dit Léonard au logis de Laurier, et il reçut de lui une peau de génisse qu'il lui a demandé de tanner.

N'a rien dit d'autre.

Etienne, fils de feu Nicolas Egipte, cordonnier, Citoyen de Genève, interrogé sous serment comme les précédents.

A déclaré qu'il connaissait le dénommé Bourdillon depuis douze ans, qu'il est tanneur et débauché. Qu'il lui a vendu de la marchandise il y a environ six semaines, des semelles de cuir de Bourgogne et des morceaux carrés, plus une croupe de vache pour sept florins six sols. Il ajoute qu'ils étaient marqués de la marque de Nicolas Briffod qui a reconnu lui appartenir et lui avoir été dérobés. Il lui a aussi vendu du cuir pour faire des empeignes pour quatre florins.

Ne sait rien d'autre.

Jehan Mathé, fils de feu Granier Mathé, de Lausanne, cordonnier, Habitant de Genève, interrogé sous serment,

A dit qu'il connaissait un dénommé Jehan, corroyeur, homme déjà âgé, tenant boutique vers la Fontaine de la Maison de Ville, et à qui il a parfois acheté des empeignes et des semelles de souliers cousues et des quartiers de souliers. Il ajoute qu'il coupait aussi des cuirs pour les vendre aux paysans, et qu'il les vendait mieux ainsi.

Ne sait rien d'autre.

Blandano Condello, Bourgeois de Genève, interrogé sous serment,

a dit qu'il connaissait le nommé Bourdillon, qui lui a souvent vendu des cuirs de vache, boeuf et génisse entiers et des pièces de cuir. Dernièrement il lui acheta à bon compte la peau d'une petite génisse. Il ajoute qu'il lui doit une paire d'empeignes, qu'il l'a vu fort pauvre, ne travaillant pas beaucoup et néanmoins être bien accomodé dès qu'il a eu à travailler les cuirs de la maison de feu Jaques Arnaud.

N'a rien dit d'autre.

Jehan, fils de feu Etienne Laville, de Tarascon en Provence, cordonnier, Habitant de Genève.

A dit sous serment qu'il connaissait Bourdillon depuis fort longtemps, lequel lui a souvent vendu des cuirs de vache corroyés. Et même il y a un an, il lui en a vendu disant que des paysans les lui avaient remis pour les préparer, mais que n'ayant pas d'argent pour les retirer, ils lui avaient demandé de les vendre.

Et la semaine passée il lui présenta quelques peaux, mais il ne voulut pas les acheter.

N'a rien dit d'autre.

François, fils de feu Pierre Lemire, cordonnier, Habitant de Genève,

A déclaré qu'il connaît un corroyeur, petit homme vieux, qui demeure vers la Taconnerie et à qui, mercredi dernier, il acheta une peau de vache grasse et quelques restes d'une autre peau pour 17 florins qu'il paya. Et il a environ six semaines, il lui acheta aussi une autre peau de vache pour 12 florins.

N'a rien dit d'autre.

Nota.- La plupart des noms cités se retrouvent dans le "Livre des Habitants de Genève" édité par P.F.GEISENDORF, Tome II, 1572-1574, 1585-1587. Genève, 1963. In-4°, 217 p.

Réponses de Jehan, fils de feu Jehan BOURDILLON, de Beaulne-en-Gastinois (Beaune-la-Rolande - Loiret), corroyeur, Habitant de Genève, faites en l'Evêché (Palais de Justice) le 9 Mars 1590.

Interrogé sur la cause de sa détention et depuis quand il est détenu, il répond qu'il a été arrêté hier et qu'il ne sait pas pourquoi.

S'il fut pris Samedi dernier, vers sept heures du soir environ, dans l'entrepôt d'Antoine Rully et de Nicolas Briffod des Dunant, il répond que non, qu'il n'était pas à cette heure là dans l'entrepôt, mais plutôt au cabinet d'aisances.

A savoir ce qu'il allait faire là à cette heure, il répond qu'un nommé Claude Jouvenon, qui est tanneur et cordonnier, vint le chercher et lui dit qu'il avait du cuir pour lequel il lui ferait un bon prix, et une pièce pour faire des empeignes qu'il avait coupée dans une peau. Qu'il n'avait qu'à dire son prix, moyennant quoi il y alla à l'heure convenue.

A la question de savoir s'il avait arrêté là et fouillé par Nicolas Briffod et Etienne Roux, il répond que non.

S'il est sorti de l'entrepôt par la fenêtre, il répond: non.

Depuis sa sortie, s'il fut ramené dans l'entrepôt pour savoir s'il y avait quelque autre voleur, il répond que non.

Si étant parti par la fenêtre il ne s'était pas accroupi par terre pour s'enfuir, et qu'il n'avait pas de souliers aux pieds, il répond qu'il n'en est rien.

Quand il fut pris et saisi par eux, est-ce qu'il ne leur a pas dit "Voici le voleur qui se sauve". Il répond que non.

A la question de savoir si l'on a trouvé dans une de ses poches une marque en fer pour marquer les cuirs, il répond que oui, et que cette marque appartient à la veuve de Miège.

Si on a trouvé dans sa poche une pierre à briquet, de la bougie et de quoi allumer le feu, il répond que non.

Si, hier matin il avoua à Nicolas Briffod qu'il était entré dans l'entrepôt pour prendre trois peaux de brebis pour se rembourser de la perte qu'il avait subie sur des marchandises achetées par lui, il répond que non.

A savoir s'il travaille de son métier de corroyeur, il répond qu'il en a toujours travaillé sauf pendant qu'il souffrait de douleurs à l'épaule.

A sa déclaration qu'il avait acheté toutes ses peaux depuis un an, il répond qu'il a acheté huit peaux de vache et génisses à Nicolas Briffod à I3 et I4 florins pièce, qu'ib les a tannées et vendues, et qu'il lui en a payé le prix quelques jours après.

A la question de savoir d'où il a eu l'argent pour faire un tel paiement, il répond qu'il l'a eu de son fils qui a vendu deux chevaux à Versonnex et à Gex.

De plus il a acheté sept ou huit peaux de vache et de génisse à Léonard, serviteur d'Antoine Rully, qu'il a tannées et vendues, sauf deux qui sont chez lui, et il les a payées au dit Léonard à différents prix, avec l'argent qu'il avait reçu de la vente d'autres cuirs vendus précédemment.

Il a encore acheté, tant à Claude Macé qu'à sa femme, cinq à six peaux de vache, qu'il a tannées et vendues.

Il dit encore qu'il avait deux peaux de vache, de Maitre Jacques Chomond, qu'il a tannées et vendues, parce qu'il lui devait de l'argent.

S'il avait reçu d'Antoine Rully 24 peaux de vache à tanner avec deux litres et demi de graisse pour chacune, il répond qu'il lui a bien remis des peaux à travailler mais pas en telle quantité.

A savoir si sur cette quantité de graisse il en a gardé près de I2 litres il répond que non.

S'il sait qu'Antoine Rully a perdu des peaux dans son entrepôt, il répond qu'il ne l'a jamais su.

S'il n'a pas vendu à plusieurs cordonniers des empeignes de souliers et des semelles cousues, il le nie. Cependant il admet qu'il vendait des cuirs qu'il possédait à des cordonniers qui en avaient besoin.

S'il connaît Guyon Doré, il répond que oui il le connaît.

S'il lui a vendu une bonne peau de vache grasse, il répond qu'il lui en a vendu six ou sept à I5 et I6 florins, et d'autres à meilleur marché.

S'il sait que Nicolas Briffod a perdu des peaux dans son entrepôt, il répond qu'il n'en sait rien.

S'il a vendu à Jehan Domen des déchets de cuir et une peau de génisse tannée, il reconnaît lui avoir vendu deux peaux de génisse l'une à 7 florins, l'autre à I0 florins, mais nie la vente des déchets.

S'il ne lui a pas vendu des semelles et des broches, il répond que non, mais qu'il a bien vendu quelques jambes qui lui restent quand on coupe les peaux, et quand il fit la vente des peaux de génisse ils allèrent boire chez Gaspard Bergier.

A t'il vendu des cuirs à Jehan Guynet. Il le reconnaît.

Depuis quinze jours à trois semaines, a t'il vendu des contreforts et des pièces de cuir à ce dernier ? il le reconnaît, de même lui avoir vendu une peau de génisse.

De plus il lui vendit une peau de vache fendue et ils allèrent boire au Plat d'Argent où il lui prêta treize sous pour racheter un de ses écus.

Laissa t'il le dit Guynet chez lui, et alla t'il ensuite à son atelier où il y avait une pièce de cuir qu'il prit. Il le nie.

Si le dit Guynet ayant recherché son cuir, il le lui fut rapporté et par qui ? Réponse, non, et ne sait pas ce dont il s'agit.

Il dit avoir déclaré la vérité au sujet de la vache de Portal et qu'il ne la prit pas avec Jehan Dumas.

On lui demande si son fils Abraham n'a pas payé la vache pour éviter qu'il ne fut recherché. Il répond qu'il ne le sait pas et qu'il ignore si son fils l'a fait.

On lui demande si lui et Dumas, voyant le dit Porral auprès de sa vache, lui dirent "Vous avez une belle vache". Il répond que non.

Est-ce qu'il ne la prit pas la même nuit ? Réponse: non.

Est-ce qu'il ne conduisit pas la vache vers son étable en la frappant avec son épée. Réponse: non.

Demanda t'il au dit Porral s'il avait perdu sa vache, et si ayant répondu affirmativement et qu'il la rechercherait si bien et qu'il la trouverait, ne lui a t'il pas dit "Ne vous faites pas de souci, vous aurez votre vache, ou une autre, meilleure". Il nie et prétend ne pas savoir ce dont il s'agit.

Est-ce que son fils, alors qu'il était détenu avec Jean Dumas, n'a pas parlé au dit Porral, lui proposant de lui payer la vache pour éviter qu'on le recherche? Il le nie.

N'a t'il pas vendu à Michel Janin deux paires d'avant-pieds? Il répond qu'il lui en a prêté deux paires, qu'il coupa lui-même dans une peau de génisse.

Qu'a t'il fait de la dite peau ? Il répond qu'il en a vendu la moitié, l'autre moitié subsiste. Il ajoute qu'il l'a achetée à Janin pour 7 florins sur lesquels il lui en doit encore 3 florins.

A t'il été boire avec lui et avec Léonard? Il l'admet et dit que c'était il y a quinze jours.

Connait-il Etienne Egypte et lui a t'il vendu du cuir à semelles, un-croupon de vache et quelques renforts ? Il l'admet. Le croupon provenait d'une peau de génisse que Briffod lui avait vendu, et lui avait vendu aussi une fesse de vache.

Connait-il Jean Mathé de Lausanne et lui a t'il vendu des empeignes des semelles et des pièces de souliers ? Il répond qu'il le connaît de vue et qu'il ne lui a jamais rien vendu.

A t'il vendu souvent de la marchandise à Blandano Condello ? Il répond oui, cuirs de vache, peaux de génisse et de moutons.

Connait-il un certain Jehan de la ville de Tarascon et lui a t'il vendu souvent des cuirs ? Il répond que c'est vrai.

A t'il vendu des peaux à François Lamire ? Réponse oui.

On lui demande de dire à qui d'autre il a acheté des cuirs. Il répond, à une douzaine d'autres.

On lui demande de dire comment il s'est procuré de l'argent pour acheter autant de marchandises alors qu'il est extrêmement pauvre et chargé de famille. Il répond que c'est avec l'aide de la solde de son fils, de la vente de quelques chevaux que son fils avait gagnés et quelques trois coupes et demi de blé qu'il avait amassées. Sinon il aurait été obligé de crocheter quelque coffre pour se procurer de l'argent.

Pendant l'inventaire des biens des Arnault ne se trouvait il pas parmi eux ? Il reconnaît qu'en allant et venant il acheta aux exécuteurs testamentaires pour 55 florins de choses diverses.

N'a t'il pas entendu Jaques de Louvex, tuteur des Arnault, se plaindre de la perte de plusieurs draps et autres meubles ? Il répond que oui.

Ne s'est-il pas aperçu d'une telle perte ? Réponse : non.

Y avait-il deux fenêtres ouvertes en haut de la dite maison ? Réponse: il ne le sait pas.

Reconnait-il le couteau et son étui qui lui ont été montrés par le Grand Lieutenant hier ? Il répond que ni ce couteau ni cet étui ne lui appartiennent.

A t'il l'habitude d'aller dans les tavernes ?

N'a-t'il pas déjà été arrêté, et était-ce à cause d'une vache dérobée à un paysan ? Il répond qu'il a été effectivement arrêté, mais qu'il est innocent du vol de la dite vache.

Réponses de Jehan, fils de feu Jehan BOURDILLON, de
Beaune en Gastinois, Corroyeur, Habitant de Genève,
âgé de 50 ans environ, faites le 10 Mars 1590.

Depuis quand est-il ici ? Réponse: depuis Dimanche, et il ne sait pourquoi, car il sait qu'il n'a fait de tort à personne.

Comment celà s'est-il passé ? Il répond que, Samedi dernier, un nommé Claude, travaillant dans l'atelier de la venve Dunant, vint le trouver et lui ayant dit qu'il lui vendrait des cuirs, soit entiers, soit en morceaux, et qu'il n'en parle à personne, ce qu'il promit. De fait il alla le trouver vers les trois heures du soir, et étant là il trouva le dit Claude en train de souper dans l'atelier. Il était accompagné du beau-frère de Rully qui avait laissé sa bouteille à la porte. Il la prit, et la lui ayant demandée il la rendit. Ayant déclaré au dit Claude qu'il était là pour acheter du cuir, il lui envoya un coup de poing en lui disant qu'il ne devait pas parler de celà en présence de l'autre, et c'est à cause de celà que le dit détenu s'en alla.

En passant par Saint Gervais ne rencontra-t'il pas le dit beau-frère de Rully qui allait chercher du vin ? Il répond que oui.

On lui demande s'il n'était pas à l'atelier tout seul. Il répond que non.

N'a-t'il pas été attrappé, pris et fouillé par Nicolas Briffod et par un autre ? Il répond qu'il ne fut jamais fouillé.

Est-il sorti par la fenetre pour s'évader ? Réponse: non.

Depuis qu'il fut sorti, a-t'il été ramené dans l'atelier pour savoir s'il y avait d'autres voleurs que lui ? Il répond que non.

Alors pourquoi disait-il "Voici le voleur" ? Il répond qu'il ne l'a pas dit.

Est-ce que s'étant sauvé il ne s'est pas accroupi près d'un saule ? Il répond que non, qu'il est allé au cabinet d'aisances.

Ne laissa-t'il pas tomber son couteau ? Il répond que non, que son couteau est ici.

N'a t'il pas été trouvé porteur d'une marque à marquer les cuirs et d'une pierre à briquet ? Il répond que la marque est bien à lui, mais pas le briquet.

Le lendemain matin n'est-il pas allé trouver Nicolas Briffod à qui il dit qu'il venait prendre trois peaux pour se dédommager de la perte qu'il avait subie avec lui ? Il répond que non.

On lui demande s'il n'a pas vendu depuis un an et avant celà beaucoup de cuir. Il répond qu'il a acheté à Rully quatre peaux de vache apprêtées, à un homme de Nicolas Briffod huit, à Bourguignon cinq, au serviteur de Rully environ sept, à Claude Macé six, deux à Jacques Chomond et cinq à des gens de Saint-Jeoire qu'il ne connaît pas.

Combien lui coutèrent ces dernières ? Répons: deux lui coutèrent 5 florins la pièce, les autres 8 florins.

Lui reste-t'il de ces cuirs là ? Il répond qu'il a tout vendu sauf deux peaux.

Où a-t'il pris l'argent ? Il répond que son fils avait un cheval à Versonnex (près de Ferney-Voltaire) dont il obtint 7 livrés, et une jument pour 5 livres, et aux moissons il récolta du blé et il pu amasser trente livres.

Comment a t'il vendu les peaux ? Il répond, soit entières, soit en morceaux.

Combien en a t'il vendues entières ? Il répond qu'il ne peut s'en souvenir.

Après quoi il dit se rappeler qu'il a acheté une douzaine de peaux à Claude Lance.

A t'il vendu des semelles et des empeignes ? Il répond que oui, qu'il en a eues en règlement de ce qu'on lui devait. De même il en achetées à Antoine Pillet trois paires qu'il a revendues.

N'a t'il pas coupé ces morceaux et ces empeignes dans des peaux qu'on lui avait données à tanner ? Il répond que non.

A t'il pris des peaux à l'atelier de Rully ? Réponse: non.

A t'il vendu à Jehan Dumay des semelles ou des broches, ou autre peau coupée ? Il répond qu'il lui a vendu deux peaux de génisse et qu'il ne vend pas de déchets.

On lui demande ce qu'il en est de la vache de Porrail. Il répond qu'il ne sait rien de celà.

N'a-t'il pas pris cette vache ? Il répond que pas un homme ne peut la tenir.

N'a t'il pas répondu au dit Porrail qui lui disait avoir perdu sa vache, qu'il ne se fasse pas de souci, qu'il la trouverait bien ou en tous cas une aussi belle. Réponse: non.

Qu'a t'il fait de la dite vache ? Il répond qu'il ne l'a ni vue ni trouvée.

Connait-il un certain Etienne Egipte ? Réponse: oui.

Lui a t'il vendu des semelles et un croupon de cuir ? Il répond que oui, qu'il avait acheté ce croupon à Briffod.

On lui demande combien il utilise de graisse pour les cuirs qu'il a à apprêter. Il répond qu'on ne lui fournit pas la graisse.

Est-ce que Rully ne lui a pas remis deux livres et demi de graisse pour une peau ? Il répond que non.

Pendant l'inventaire des biens des Arnault, est-ce qu'il ne se trouvait pas chez eux ? Il répond que non.

N'est-ce pas là qu'il a acheté pour 7 ou 8 florins d'articles de ménage et 55 florins de peaux de vache ? Est-ce que Jaques de Louveux ne s'est pas plaint d'avoir perdu beaucoup de draps ? Il répond que non.

En a t'il pris des draps ? Il répond que non.

Est-il entré là par le toit ? Il répond non.

Pourquoi est-il détenu ici ? Il répond que c'est pour une peau de vache que le fils du pâtissier avait prise et que lui est innocent.

Suite des réponses du détenu, faites le II Mars 1590.

On lui demande s'il reconnaît ce dont il est accusé et s'il désire revenir sur ses déclarations. Il répond qu'il a dit la vérité.

Pourquoi allait-il à cet entrepôt ? Il répond que c'était pour acheter du cuir de vache à un nommé Claude qui lui avait dit pouvoir en fournir.

S'est-il jeté par la fenêtre à ce moment là ? Réponse non.

Est-ce que, l'ayant aperçu, il a été fouillé ? Il répond que non et qu'ils lui font du tort.

A t'on trouvé dans sa poche une marque de cuir et une pierre à briquet ? Il répond qu'il avait une marque mais pas de pierre.

Pour s'évader n'a t'il pas dit: "Voilà le voleur qui s'enfuit". Il répond que non et que ce sont des envieux.

N'a t'il pas laissé tomber son couteau ? Il répond qu'il ne porta jamais ce couteau là, le sien ayant un manche en fer.

N'était-il pas allé à l'entrepôt pour voler des peaux ? Il répond que non, et que Dieu l'en garde.

Et alors n'a t'il pas déclaré que s'il avait trouvé deux ou trois peaux de génisse il les aurait prises pour se dédommager de la perte qu'il avait subie avec lui ? Il répond que non.

N'a t'il pas rencontré par là Bernard Briffod ? Réponse, oui.

A t'il pris de la graisse à des particuliers ? Réponse: non.

A t'il pris la vache de Porrall ? Il répond qu'il ne sait pas ce dont il s'agit.

Attendu ses négations, ayant été confronté avec les témoins soussignés, lesquels ayant prêté serment ont maintenu leurs dépositions:

Jaques de Lonnex
Antoine Rully
Estienne Roux
Jean Porrall
Nicolas Briffon
Claude Daumen
Jehan Guignet
Estienne Egipte

Contre eux le détenu a objecté que le témoin de Lonnex lui en veut pour de l'argent qu'il lui doit, que le témoin Rully lui veut du mal parce qu'il prétend qu'il a mal fait son travail et qu'il dit qu'il aurait reçu deux fois le paiement d'une femme. Il n'a rien objecté contre les autres.

Le détenu ayant été interrogé pour savoir si ce que les témoins ont déclaré est vrai . Il répond que non et que les témoins lui font du tort.

Le détenu a été retenu par les fers.

Suite des réponses du détenu le 13 Mars 1590

Présents: N.Pictet, Maillet, Guait, Magistri, Rilliet, Malbuisson.

L'audition est reprise:

A t'il bien dit toute la vérité ? Réponse: les témoins lui font du tort.

A t'il été à cet entrepôt et a t'il sauté par la fenêtre ? Il répond que non.

Portait-il ce couteau et cet étui ? Il répond que non.

Et une pierre à briquet ? Réponse: non.

Si sa femme soutient que c'est son couteau, est-ce qu'il l'admettra ? Il répond qu'il ne croira ni sa femme ni personne.

On lui demande si ce qu'on y dit les témoins est vrai. Il répond que non.

A été renvoyé à la torture suivant l'arrêt de ce jour.
A dit "que la volonté de Dieu soit faite".

Ayant été attaché et exhorté de dire la vérité.

Répond que ce qu'ont dit les témoins est faux.

Ayant reçu l'estrapade à demi hauteur, il crie "Jésus, Marie"

Intérogé à nouveau de dire la vérité, il répond que c'est faux et qu'on ait pitié de lui.

Reprise le 16 Mars 1590

Présents: Fabry, Pictet, Syndics. Guait, Magistri, Rilliet.

On lui demande à nouveau s'il ne veut pas revenir sur ses déclarations et dire la vérité. Il répond qu'on lui fait grand tort en l'accusant et que s'il l'avait fait il le confesserait. Il dit qu'il n'a point dérobé de cuir.

Etait-il de nuit à l'entrepôt. Réponse: il était six heures et demi.

Sauta-t'il par la fenêtre ? Il le nie et ne sait rien de plus que ce qu'il a déclaré.

Suivant le dernier arrêt, il a été envoyé à la torture, et étant attaché à la corde, on l'a exhorté de dire la vérité.

Il n'a rien voulu avouer.

Ayant été élevé il a dit qu'il ne savait rien d'autre.

Il fut encore relevé en haut et ne voulant rien dire d'autre il a été descendu sans estrapade.

Mardi 17 Mars 1590

Jean Bourdillon, tanneur, ayant été poursuivi par l'estrapade pour le larcin dont il était accusé, sans qu'il ait rien voulu avouer.

Il a été décidé qu'on l'élargisse sous réserve qu'il ait à se représenter chaque fois qu'il sera nécessaire.
